



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 19/12/19

Reçu en Préfecture le : 24/12/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mercredi 18 décembre 2019
D-2019/535

Aujourd'hui 18 décembre 2019, à 15h07,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Présidence de Monsieur Fabien ROBERT de 18h30 à 18h35

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Madame Maribel BERNARD, Madame Delphine JAMET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur François JAY,
Madame Solène COUCAUD-CHAZAL présente jusqu'à 17h00, Madame Anne BREZILLON présente jusqu'à 17h15, Monsieur Vincent FELTESSE présent jusqu'à 18h35

Excusés :

Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Marie-José DEL REY, Madame Constance MOLLAT, Madame Sandrine RENOU, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Catherine BOUILHET

Acceptation de reversements. Fonds de dotation pour le soutien de la Cité du Vin

Monsieur Fabien ROBERT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Construite sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de Bordeaux, La Cité du Vin a ouvert ses portes en juin 2016.

La Cité du Vin constitue un lieu de découverte, d'échanges, de partage, d'éducation et de transmission de la culture du vin. Il s'agit d'un équipement exemplaire, emblématique et destiné à accueillir le plus large public possible.

Considérant l'exigence de ce projet, l'appel à des ressources privées complémentaires aux financements publics a été nécessaire pour permettre au projet de réaliser des objectifs d'intérêt général à la hauteur des ambitions de ce projet.

La ville de Bordeaux et l'association de préfiguration pour le Centre Culturel et Touristique du Vin ont décidé en 2011 la création d'un Fonds de dotation pour le soutien du Centre Culturel du Vin.

Aux termes de l'article 1 de ses statuts, le fonds de dotation a pour objet de « *participer au financement des ouvrages et équipements nécessaires aux activités d'intérêt général du Centre Culturel du Vin ainsi qu'au développement des activités culturelles qui y seront conduites* ».

A cette fin, le fonds de dotation recherche tous soutiens matériels ou financiers, reçoit et gère les fonds, biens et droits de toutes natures qui lui seront apportés à titre gratuit, en vue de les capitaliser et d'en redistribuer les revenus à la Ville de Bordeaux.

Conformément aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts, les versements effectués au fonds de dotation ouvre droit à des avantages fiscaux.

Par délibération n° 2012/366 du 16 juillet 2012, vous avez adopté le plan de financement de cet équipement qui prévoit une participation de 15 M€ provenant du fonds de dotation.

Le travail de collecte de fonds ayant été mené avec succès depuis plusieurs années, la ville de Bordeaux a accepté par délibération n° 2017/18 du 30 janvier 2017 les versements de 8 millions et 5 millions d'euros intervenus au cours des exercices précédents, en faveur de la ville de Bordeaux et affectés comme il se doit à la construction de la Cité du Vin, projet d'intérêt général.

La collecte du fonds de dotation s'est poursuivie avec succès après l'exercice 2016 et il appartient désormais à la ville de Bordeaux d'accepter les 2 millions d'euros de financements à recevoir du Fonds de dotation et d'en attester l'affectation à une œuvre d'intérêt général, la construction de la Cité du Vin.

Cette attestation permettra au Fonds de dotation de délivrer des reçus fiscaux à ses mécènes.

La présente délibération a donc pour objet d'autoriser M. le Maire à accepter le troisième reversement du Fonds de dotation dans le cadre du projet cité et d'en attester l'affectation.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2242-4,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2011/0150 du 28 mars 2011 portant création du Fonds de dotation pour le soutien du Centre Culturel du Vin,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2012/366 du 16 juillet 2012 portant approbation et autorisation de l'avant-projet définitif de la réalisation du « Centre Culturel et Touristique du Vin »

devenu « Cité du Vin », de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre M110266 et du plan de financement prévisionnel.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2014/299 du 23 juin 2014 portant approbation et autorisation de la modification des statuts du Fonds de dotation du Centre Culturel et Touristique du Vin nouvellement nommé Fonds de dotation pour le soutien de la Cité des Civilisations et du Vin,

Vu la délibération n° 2017/18 du Conseil Municipal de 30 janvier 2017 portant acceptation de versements du Fonds de dotation pour le soutien de la Cité du Vin

Considérant le plan de financement de la Cité du Vin et la collecte de fonds privés organisée par le Fonds de dotation précédemment cité,

Considérant la vocation et la volonté du Fonds de dotation pour le soutien de la Cité des Civilisations et du Vin de reverser à la ville de Bordeaux les financements issus du mécénat collecté pour la construction de la Cité du Vin moyennant des frais de gestion, en application de l'article 1er des statuts du Fonds,

Considérant la construction effective de la Cité du Vin par la ville de Bordeaux, maître d'ouvrage, et l'ouverture de l'établissement en juin 2016,

Considérant que le fonds de dotation précédemment cité a versé 13 millions d'euros à ce jour, prévus par la délibération du 30 janvier 2017, sur les 15 millions prévus par la délibération du 16 juillet 2012,

Il vous est proposé, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- d'accepter le versement de 2 millions d'euros en faveur de la ville de Bordeaux et affectés comme il se doit à la construction de la Cité du Vin, projet d'intérêt général. Cette somme sera encaissée au chapitre 13, article 1348 fonction 322 du budget de l'exercice.
- d'autoriser le Maire à signer et transmettre l'attestation remise au Fonds de dotation qui précise l'affectation des financements perçus au titre de la construction de la Cité du Vin.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 18 décembre 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT